

*Une commande nationale  
inédite pour l'espace  
public*

*Des œuvres temporaires  
et réactivables pour  
des collectivités  
territoriales de moins  
de 50 000 habitants*



# La commande

En 2019, à l'initiative du ministère de la Culture, le Centre national des arts plastiques (Cnap) a lancé auprès d'artistes un appel à candidatures pour la conception d'œuvres temporaires destinées à l'espace public.

Ces œuvres ont vocation à être produites à l'occasion de chacune de leur installation, dans différents types de lieux, selon un protocole déterminé par l'artiste. Ce « protocole » est constitué d'un ensemble de documents (textes, plans de montage, dessins, photographies, etc.) détaillant la méthode de construction de l'œuvre, la liste des matériaux nécessaires ; c'est un mode d'emploi qui peut être utilisé en l'absence de l'artiste, même si sa présence et ses conseils seront précieux, notamment lors de la première installation de l'œuvre. Le mode d'emploi est, en cela, le seul élément de l'œuvre subsistant une fois celle-ci démontée et détruite.

Pour la première réalisation concrète de chacune de ces œuvres, le Cnap propose un accompagnement artistique, technique et financier aux collectivités territoriales de moins de 50 000 habitants, désireuses d'accueillir un des projets pour une durée de 2 à 5 ans. Ce partenariat s'exprime notamment par la prise en charge exceptionnelle, par le Cnap, de la rémunération des artistes ainsi que de la majeure partie des coûts de production.

Cette commande artistique a pour ambition, en partenariat avec les collectivités territoriales, de contribuer d'une manière innovante à l'attractivité d'un territoire tout en s'attachant à une répartition plus large des projets de commande publique à l'échelle nationale.

En tant que propriété de l'État, les œuvres issues de ce programme seront inscrites à l'inventaire du Fonds national d'art contemporain, géré par le Cnap, sous la forme d'un protocole établi par l'artiste et archivé par le Cnap.

La politique de ce dernier est de mettre les œuvres de la collection de l'État à la disposition de toute administration, collectivité territoriale, ou institution culturelle, qui en fait la demande. Les œuvres temporaires et réactivables produites à cette occasion auront donc vocation à aller à la rencontre du public le plus large

# *Un partenariat inédit et exceptionnel entre le Cnap et les collectivités territoriales*

Pour la première activation des œuvres, le Cnap apporte un soutien artistique, technique et financier aux collectivités territoriales partenaires.

Ce soutien consiste en la prise en charge, pour chacune des œuvres, de la majeure partie des coûts de production et d'installation, plafonnés à 25 000 euros TTC par œuvre, au regard de la répartition suivante: 80 % d'apport financier de la part du Cnap et 20 % de la part de la collectivité territoriale.

À titre d'exemple, dans le cas d'une œuvre dont le coût de production et d'installation serait de 18 000 euros TTC, la répartition se ferait comme suit: 14 400 euros TTC du Cnap et 3 600 euros TTC de la part de la collectivité territoriale. Alors que pour les activations ultérieures, le dépositaire (collectivité territoriale, musée, etc.) devra, comme c'est normalement l'usage, prendre à sa charge la totalité des frais de production et d'installation.

Un autre engagement significatif du Cnap est la prise en charge de la rémunération artistique de chacun des lauréats à hauteur de 15 000 euros TTC pour la conception et le rendu de l'étude et du protocole, la cession des droits d'auteur, ainsi que pour le suivi de la première activation de l'œuvre.

En outre, les équipes du Cnap assurent, aux côtés des équipes des collectivités partenaires, le suivi de l'ensemble des phases de production et d'installation de l'œuvre en étroite collaboration avec l'artiste porteur du projet.

Au terme de l'installation, la collectivité veille à l'entretien et à la maintenance de l'œuvre, afin de préserver son intégrité durant toute la durée de sa présentation (de 2 à 5 ans) et prend en charge son démontage ainsi que le recyclage et/ou la destruction des matériaux, selon les termes du protocole établi par l'artiste.

Le Cnap peut également proposer un accompagnement en matière de communication ou de médiation.

# *Mode de sélection des œuvres*

L'appel à candidatures lancé en 2019 était ouvert aux artistes ou collectifs d'artistes évoluant dans le champ large des arts visuels (sculpture, peinture, photographie, nouveaux médias, design, etc.) et pouvant justifier d'un parcours attesté par des expositions et/ou des publications portées par des lieux de diffusion ou par des éditeurs professionnels. Les candidats étaient invités dans un premier temps à présenter un dossier artistique, accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation explicitant leur intérêt pour la commande.

Afin de procéder à la sélection des candidatures, un comité de sélection reflétant la diversité des professionnels du secteur culturel a été constitué. Composé de deux représentants du ministère de la Culture, de deux représentants du Cnap, de deux représentants des collectivités territoriales, de deux personnalités qualifiées du secteur de l'art contemporain et de deux artistes, il a examiné plus de 200 candidatures d'artistes reçues, en a présélectionné 30, avant de retenir 15 lauréats.

Le choix du comité s'est fait au regard de la qualité artistique et professionnelle du parcours de l'artiste, de l'adéquation de sa démarche avec l'objet de la commande et de sa compréhension de celle-ci.

Chacun des 30 candidats a été invité à remettre une étude (esquisses, maquettes, note d'intention, moyens techniques mobilisés, budget prévisionnel, etc.), rémunérée à hauteur de 2 500 euros TTC, et à auditionner devant le comité de sélection.

Au cours de cette dernière phase de sélection, les études ont été analysées par les membres du comité au regard de leur qualité artistique, de leur pertinence par rapport aux objectifs de la commande et de leur faisabilité technique et budgétaire — les coûts de production et d'installation ne devant pas excéder la somme de 25 000 euros TTC.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'un échange avec les membres du comité lors de la présentation orale des études par les candidats.

# Calendrier

— Du 1<sup>er</sup> février au 2 mars 2020  
*Dépôt des candidatures.*

— Mi-juillet 2020  
*Annonce des 30 candidats  
présélectionnés invités à remettre  
une étude.*

— Du 2 au 4 février 2021  
*Remise des études et audition  
des 30 candidats présélectionnés.*

— Du 17 au 18 février 2021  
*Annonce des 15 lauréats.*

— Depuis mars 2021  
*Accompagnement des artistes  
dans le développement du protocole  
de leur œuvre et mise en place de  
partenariats avec des collectivités  
territoriales désireuses d'accueillir  
l'une des œuvres issues de cette  
commande sur son territoire.*

— À partir d'octobre 2021  
*Proposition d'œuvres parle Cnap  
aux collectivités territoriales partenaires,  
puis finalisation du choix de l'œuvre  
avec chacune d'entre elles.*

— À partir de 2022  
*Phase de réalisation et d'installation  
de chaque œuvre en partenariat  
avec une collectivité territoriale.*

# *La commande publique artistique : un atout pour les territoires*

La commande publique artistique a pour objectif de soutenir la création actuelle et d'enrichir le patrimoine français tout en favorisant l'accès aux œuvres pour le plus grand nombre. Elle représente un puissant levier pour la création, offrant aux artistes l'opportunité de renouveler leur démarche et de réaliser des projets novateurs.

Le programme de commande d'œuvres temporaires et réactivables dans l'espace public participe de cette volonté.

Les œuvres qui en sont issues seront installées en extérieur mais ne devront laisser aucune trace irréversible sur le lieu de leur implantation. En ce sens, elles apparaissent comme une alternative aux œuvres pérennes dans l'espace public, qui exigent un entretien parfois contraignant et coûteux.

Si la durée limitée de présentation des œuvres, de 2 à 5 ans, favorise une grande variété d'expressions plastiques, elle offre également un temps suffisant pour mettre en place des actions de valorisation, tant sur le plan de la communication que de la médiation. Les œuvres destinées à l'espace public — espace par nature ouvert et accessible à tous — facilitent la rencontre entre le public et la création contemporaine, en dehors des espaces habituellement réservés à l'art.

Afin de mettre en place cette relation privilégiée avec une audience élargie, le Cnap et

la collectivité territoriale partenaire pourront faire appel aux compétences d'une structure artistique de proximité, qu'elle soit de droit public ou privé (centre d'art, Fonds régional d'art contemporain [Frac], scène nationale, musée, association, etc.), désireuse de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle à destination des publics les plus larges sur l'ensemble du territoire.

# *Les œuvres temporaires et réactivables au regard de l'histoire de l'art*

Il faut chercher les prémisses des œuvres (ré)activables chez Marcel Duchamp, qui, depuis Buenos Aires en 1919, envoie par courrier à sa sœur Suzanne des instructions afin qu'elle réalise à sa place son *Readymade malheureux*. Suivant ses indications, elle attachera à l'aide de ficelles un précis de géométrie sur le balcon de son appartement, le vent devant choisir lui-même les pages qui seront effeuillées et celles qui seront déchirées.

Quelques années plus tard, László Moholy-Nagy fait réaliser un tableau en donnant, par téléphone, des instructions au directeur d'une fabrique d'enseignes en email. Dans les idées de la délégation et du suivi d'un mode opératoire établi par l'artiste avant la réalisation de l'œuvre, les principes fondateurs des œuvres dites à protocole sont en germe.

Un tournant s'opère dans les années 1960 avec l'essor des pratiques performatives et la remise en cause des conditions de production et de présentation de l'œuvre d'art.

C'est cependant la génération des premiers artistes conceptuels — dont Sol LeWitt, par le développement de ses *Wall Drawings* et de la formule « L'idée devient la machine qui fabrique l'art » — qui instaure le plus durablement l'idée d'une œuvre reposant sur de simples instructions et dont l'activation ne relèverait pas nécessairement de l'artiste.

Lawrence Weiner ira encore plus loin en rassemblant dans ses *Statements* des descriptions d'œuvres potentielles, qui peuvent être réalisées par l'artiste, par un tiers ou ne pas être réalisées du tout.

Dans les années 1970, ces pratiques se développent également dans l'espace public. Peu après l'ouverture du Centre Pompidou, Daniel Buren conçoit *Les Couleurs : sculptures* (1975-1977), ensemble de quinze drapeaux en tissu rayé, de cinq couleurs différentes, hissés à des mâts érigés sur les toits de divers bâtiments parisiens, et visibles depuis les terrasses.

Aujourd'hui, l'œuvre de Daniel Buren n'existe que sous la forme d'un protocole, et ses matériaux sont renouvelés à chaque nouvelle présentation de l'œuvre.



# *Exemples d'œuvres temporaires et réactivables dans la collection du Cnap*

La commande d'œuvres à protocole fait écho à d'autres œuvres déjà présentes au sein de la collection du Cnap et s'inscrit notamment dans le cadre d'un programme de commande innovant, expérimenté par le Cnap depuis 2015, qui a donné lieu à ce jour à la réalisation de deux œuvres.

*La Rampe cycloïdale* (2015-2016) de Raphaël Zarka a été la première des œuvres commandées par le Cnap dans ce cadre. D'abord installée au pied du Grand Palais à Paris durant la Fiac 2018, l'œuvre a ensuite rejoint la cour des Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse.

La deuxième œuvre, *Horizontal Alphabet (black)* (2016) de Katinka Bock, s'est d'abord déployée sur le sol de la salle Casemate du fort Saint-Jean à Marseille, avant d'être mise en dépôt sur la terrasse du Centre de conservation et de ressources (CCR) du Mucem.

Les études de ces œuvres, ajoutées aux plus de 8 000 œuvres et études acquises par commande depuis 1983, forment aujourd'hui un ensemble considérable au sein de la collection du Cnap.

Parmi les acquisitions du Cnap, on peut entre autres citer la *Licorne Eiffel* (2009) de Yona Friedman, *Une ligne* (1957-2003) de Vera Molnár ou *Jardin suspendu* (2008) de Mona Hatoum, mur constitué de sacs de terre dans lesquels poussent des végétaux.





Raphaël Zarka,  
*Rampe cycloïdale*, 2016-2018

Commande du Centre national des arts plastiques produite dans le cadre de Fiac Projects, Grand Palais, Paris, 2018 avec le soutien de Nike SB et le concours des Abattoirs, Musée - Frac Occitanie Toulouse  
FNAC 2016-0384

Les différentes recherches de Raphaël Zarka autour de la pratique du skateboard et de l'histoire des sciences et des techniques l'ont conduit à imaginer un skatepark dont la forme renvoie à celle d'instruments de mesures conçus par Galilée: sur des instruments en forme de rampe de skate, Galilée et ses successeurs étudiaient la chute des corps en faisant rouler de petites billes dans des canaux. Ici, la *Rampe cycloïdale* sert à rejouer ces expériences de mécanique classique, dont le skateur est l'acteur involontaire. Parce qu'elle est praticable et fonctionnelle, l'œuvre de Zarka devient un terrain de jeu et d'expérimentation prenant à revers les pratiques pirates consistant à réaliser des figures de skateboard sur des sculptures d'art public.

L'interdiction de toucher devient une invitation à « pratiquer » la sculpture, ses volumes étant davantage dictés par les mouvements potentiels du skateur que par des considérations purement esthétiques.



Katinka Bock,  
*Horizontal Alphabet (black)*, 2016

Commande du Centre national des arts  
plastiques  
Réalisation au Centre de conservation et de  
ressources du Mucem, Marseille, en 2018  
FNAC 2016-0433

*Horizontal Alphabet (black)* est une œuvre modulable qui se recompose en fonction du lieu qui l'accueille. Elle est constituée d'un ensemble de briques rectangulaires en céramique noire et rouge, chacune réalisée à partir de mesures de pieds ou de mains de personnes anonymes. Ces mesures sont répertoriées dans un tableau Excel qui accompagne le protocole de l'œuvre et permet de calculer le nombre de briques nécessaires pour occuper un lieu allant de 25 à 100 m<sup>2</sup>. Les briques doivent être installées selon le principe de la pose à joints en croix qui permet d'assembler deux à deux des briques de même taille en alternant joint vertical et joint horizontal. Les briques de l'œuvre étant par nature inégales, cette contrainte génère des vides et des développements irréguliers, créant à chaque présentation de nouveaux phrasés. Comme dans de nombreux travaux de Katinka Bock, cette œuvre témoigne de l'intérêt de l'artiste pour l'humanité et sa diversité.





Mona Hatoum,  
*Jardin suspendu*, 2008

Œuvre à protocole réactivée avec l'école primaire et le Centre d'accueil et d'orientation à Peyrat-le-Château, lors de l'exposition « Transhumance – Une exposition-parcours d'œuvres du Centre national des arts plastiques au pays de Vassivière », en partenariat avec le Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière, 2017  
Centre national des arts plastiques  
FNAC 10-975

La première activation de cette œuvre a fait l'objet d'un projet pédagogique mobilisant les élèves d'un établissement scolaire des Hauts-de-Seine. Ces derniers se sont relayés pendant deux jours afin de remplir les sacs de terre et de disperser les graines selon les préconisations fixées par l'artiste. Les éléments de l'œuvre ont ensuite été assemblés selon un plan précis sur la terrasse du domaine national de Saint-Cloud.

À première vue, *Jardin suspendu* se présente comme un rempart de sacs de sable, comme on en voit aujourd'hui sur tous les théâtres d'opérations, de l'Irak à l'Afghanistan. Mais au lieu du sable qui arrête les balles, les sacs sont remplis de graines qui, au printemps, germent et crèvent les parois de tissu, engendrant l'apparition de mille pousses d'herbe verte. La force de la pièce se situe au-delà des mots, dans l'association visuelle immédiate entre une image de paix et une image de guerre, préalable à toute tentative d'interprétation ou de décryptage de l'objet qu'elle constitue. Comme son nom l'indique, cette œuvre n'est pas une œuvre de musée figée une fois pour toutes, c'est un monument vivant, qui se situe à l'exacte frontière entre la sculpture et l'art des jardins, et qui peut être installée dans toutes sortes d'espaces et de contextes pour peu que l'on en prenne soin.

# *Le Cnap soutient l'art contemporain depuis 1791*

Le Centre national des arts plastiques est l'un des principaux opérateurs du ministère de la Culture dans le domaine des arts visuels. Acteur culturel incontournable, il soutient et encourage la scène artistique dans toute sa diversité et accompagne les artistes ainsi que les professionnels (galeries, éditeurs, critique d'art, etc.) à travers plusieurs dispositifs de soutien. Il contribue également à la valorisation des projets soutenus par la mise en œuvre d'actions de diffusion et constitue un centre de ressources pour l'ensemble des professionnels de l'art contemporain.

Le Cnap intervient directement dans l'économie artistique en tant que collectionneur public. Il acquiert pour le compte de l'État des œuvres qui enrichissent le Fonds national d'art contemporain (Fnac), dont il assure la conservation et la diffusion par des prêts et des dépôts en France et à l'étranger, des expositions et des éditions. Avec près de cent sept mille œuvres acquises depuis plus de deux siècles auprès d'artistes vivants, cette collection constitue un ensemble unique représentatif de la variété des courants artistiques.

Depuis son origine, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette collection s'enrichit grâce aux achats réalisés auprès des artistes et des galeries, mais aussi à travers la commande publique, qui demeure un des axes essentiels du soutien de l'État à la création.

# Contacts

*Projet sous la responsabilité  
scientifique de*

**SANDRA CATTINI**

Responsable de la collection  
design et arts décoratifs  
sandra.cattini@cnap.fr  
06 27 73 90 69

*Contact*

**BARBARA DIEUZAYDE**

Chargée de mission,  
commande d'œuvres temporaires  
et réactivables  
pour l'espace public  
barbara.dieuzayde@cnap.fr  
06 73 16 21 73

**SANDRINE VALLÉE-POTELLE**

Responsable de la communication,  
de l'information et des ressources  
professionnelles  
sandrine.vallee-potelle@cnap.fr  
06 43 33 42 94

*Pour tout renseignement,  
nous vous invitons à prendre contact  
avec l'équipe du Cnap en charge de  
ce programme d'œuvres temporaires  
et réactivables pour l'espace public.*



WWW . CNAP . FR